



LEGENDE	
	Limite communale
	Limites de zones
	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 adu CU en vigueur au 01/01/2016)
	Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Secteurs soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-3 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Éléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Porches à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)

ZONES	
ZONES URBAINES	
UE : Zone à vocation d'activités	
ZONE À URBANISER	
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles	
ZONE AGRICOLE	
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE	
N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements Na : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins touristiques et de loisirs Nb : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins d'équipements d'intérêt général Nhu : Secteur englobant les zones humides avérées (selon le SAGE) Ni : Secteur d'aménagement touristique au sein de la zone naturelle	



Commune de CHEVRIÈRES
 Place René Langlois Meurinne
 60710 CHEVRIÈRES
 Tel : 03 44 41 40 22

PLAN LOCAL D'URBANISME
 01U15

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE
 1/5000e

Date d'origine : Novembre 2016

4 a

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 24 novembre 2016

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : ARVAL
 Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
 3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Arch.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

